



Faculté de droit

de sciences politiques et de gestion

Université de Strasbourg

Master 1 AES et Master 1 Droit

Examens du 2nd semestre 2018/2019

Session 1

Approches du développement durable

Anne ROZAN & Marie-Pierre CAMPROUX

Question 1 : (5 points)

Commentez très globalement cet article en expliquant quelle est sa signification et quel(s) concept(s) il met en application :

Article L110-1-2 du Code de l'environnement

Les dispositions du présent code ont pour objet, en priorité, de prévenir l'utilisation des ressources, puis de promouvoir une consommation sobre et responsable des ressources, puis d'assurer une hiérarchie dans l'utilisation des ressources, privilégiant les ressources issues du recyclage ou de sources renouvelables, puis les ressources recyclables, puis les autres ressources, en tenant compte du bilan global de leur cycle de vie.

Question 2 : (3 points)

Donnez une définition du développement durable. Citez les trois piliers.

Question 3 : (2 points)

Qu'est-ce que le double dividende ?

Question 3 : (10 points)

Après avoir défini l'externalité, expliquez en quoi, en présence d'externalité, l'équilibre concurrentiel n'est pas un optimum social. Pour ce faire, vous pourrez vous aider du graphique de Turvey.

Durée de l'épreuve : 1 heure

Document(s) autorisé(s) : Néant

Matériel autorisé : Néant